



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N° 32-20250905

**INSTALLATION D'ARCEAUX VELOS DANS LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES DU TERRITOIRE DE LA CASUD**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 11

Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard

représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 32-20250905**INSTALLATION D'ARCEAUX VELOS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE DE LA CASUD**

Le Président rappelle que la CASUD, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives, a engagé des actions de promotion de la pratique du vélo sur son territoire (service Vélisud, actions de sensibilisation, élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC)).

La CASUD est lauréate du programme AVELO 3, financé par l'ADEME. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à déployer des arceaux vélo afin de favoriser la pratique du vélo et de répondre aux objectifs fixés par le programme.

Parmi les freins à la pratique du vélo, l'insuffisance de stationnements sécurisés apparaît comme un obstacle, en particulier aux abords des établissements scolaires du premier et du second degré.

Dans ce contexte, plusieurs établissements scolaires de la CASUD ont exprimé leur volonté de disposer d'équipements adaptés pour le stationnement des vélos.

Afin de favoriser les déplacements à vélo des élèves comme des personnels éducatifs, la CASUD prévoit de doter progressivement les établissements scolaires en arceaux vélos.

Cette action répond à plusieurs objectifs :

- faciliter l'usage quotidien du vélo par les élèves et personnels éducatifs,
- sécuriser le stationnement des vélos dans l'enceinte des établissements,
- contribuer à la transition écologique et à la réduction de l'autosolisme ;
- accompagner les plans de déplacement scolaire en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable.

La pose des arceaux fera l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès des référents compétents : établissements scolaires, communes, Département et Région.

Ces démarches seront engagées avant toute intervention afin de garantir la conformité aux procédures en vigueur et le respect des règles de gestion du domaine public et privé.

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,
Vu le Schéma Directeur Cyclable CASUD en cours d'élaboration,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'installation de dispositif de stationnement vélos,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'installation de dispositif de stationnement vélos,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

